



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la sante

Question écrite n° 47624

Texte de la question

Mme Segolene Royal demande a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale quelle reaction il compte apporter a la revelation selon laquelle une hormone de croissance administree a des enfants a provoque leur deces alors que ces stocks d'hormones ont ete mis sur le marche en 1985, sachant que leur qualite etait defectueuse et qu'elles pouvaient transmettre la maladie de Creutzfeldt-Jakob. La mise en cause de l'Institut Pasteur, de la Pharmacie centrale des hopitaux de Paris ainsi que de l'association France Hypophyse met en exergue la confusion des fonctions entre fabrication, distribution et controle. Des pays voisins ont interdit l'utilisation de cette hormone et il reste a clarifier les raisons pour lesquelles la France est intervenue plus tardivement. Cette grave erreur appelle la mise en place d'organismes scientifiques de dimension internationale et independants qui pourraient recommander et administrer les decisions de sante publique qui doivent inevitablement accompagner les progres des sciences et des techniques.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47624

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 352